



Colinéo

Association pour la Protection et l'Éducation à l'Environnement

Régie par la loi de 1901 J.O 21-08-1973

Agréée « protection de l'environnement » (cadre départemental - art. L 141-1 du Code de l'Environnement)

Agréée au titre :

de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

de l'Éducation Nationale

Avis de l'association Colinéo émis à l'occasion de l'enquête publique concernant le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la Carrière de la Bastide Blanche et de Valtrède appartenant au groupe Jean Lefebvre Méditerranée, sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues

7 juin 2023 au vendredi 7 juillet 2023

Préambule

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale déposée par l'entreprise Jean Lefebvre Méditerranée pour l'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière située sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues aux lieux-dits « La Bastide blanche » et « Valtrède ».

Les enjeux dans ce secteur concernent à la fois l'environnement naturel et les corridors écologiques, la ressource naturelle issue d'un calcaire à haut indice de pureté pour les industries de la sidérurgie et du BTP mais aussi la qualité de vie des riverains, notamment en termes de nuisances sonores et de poussières.

L'engagement du groupe Jean Lefebvre Méditerranée porte sur l'apport en matériaux d'utilité publique pour 30 ans et le recyclage d'une grande partie de la roche extraite, le choix d'un scénario minimisant les impacts sur la faune et la flore locale et des efforts et progrès effectués sur la nuisance des tirs de mine et l'émission de poussières.

Dans la suite de notre contribution, nous insisterons particulièrement sur la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Les principaux enjeux environnementaux de ce projet concernent : l'aire vitale d'un couple d'Aigle de Bonelli, un cortège d'espèces végétales et animales inféodé aux milieux ouverts et semi-ouverts et la renaturalisation d'une ancienne décharge.

Parmi les objectifs de ce projet, nous retenons :

- **recréer une connexion écologique entre les milieux adjacents à l'exploitation ;**
- **apporter un « gain de biodiversité » à terme notamment grâce à l'acquisition d'une zone compensatoire ;**
- **et améliorer les connaissances sur la translocation de l'Hélianthème à feuille de Marum.**

L'étude d'impact

Sur le volet naturel, de nombreux échanges entre le porteur de projet et le CNPN ainsi que les services de l'Etat ont permis d'alimenter des mesures de compensation et d'accompagnement pertinentes. Les efforts les plus importants sont consacrés à la préservation du domaine vital de l'Aigle de Bonelli avec la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection Biotope (APPB) sur son aire de reproduction et une contribution financière au Plan National d'Actions en sa faveur.

Concernant le cortège des milieux ouverts à semi-ouverts qui sera directement impacté, la gestion des parcelles adjacentes en génie écologique constituera à terme un refuge pour ce cortège. Notamment en ce qui concerne le Traquet oreillard, la parcelle D12 a vu l'espèce se reproduire en 2019 et devrait faire l'objet d'un aménagement et d'un suivi en sa faveur.

Dans la future zone d'extraction, la destruction d'individus d'Hélianthème à feuille de Marum, de Léopard ocellé et de Psammodytes d'Edwards (pour ne citer que quelques espèces à enjeux) est inévitable pendant la phase travaux. Nous préconisons de laisser les milieux s'y refermer naturellement au cours des prochaines années avant d'entamer les travaux de défrichage. Nous tenons également à souligner que le déplacement de deux pylônes

Correspondance à adresser à COLINEO:

1, chemin des grives - 13013 Marseille

Tel : 04 91 60 84 07 / Email : colineo.assenemce@gmail.com

Site internet : <http://www.colineo.fr>

de la ligne de haute tension limitrophes au projet et celui d'une antenne de télécommunication constitue également un risque futur non-négligeable pour l'avifaune et les chiroptères (56 espèces protégées d'oiseaux et 11 espèces de chiroptères en chasse ou en transit).

L'acquisition d'une parcelle compensatoire et sa gestion pourra constituer une zone favorable au cortège impacté ainsi qu'une zone de chasse pour l'Aigle de Bonelli.

Concernant la trame verte du site, la mise en gestion des parcelles au Nord et au Sud de la zone d'exploitation permettra aux milieux ouverts et semi-ouverts de rester connectés avec le massif de la Nerthe. La parcelle compensatoire cependant sera un réservoir de diversité un peu plus en retrait de ce réseau.

Enfin, la renaturation de la décharge sur Ensues-la-Redonne avec l'ADEME va permettre sa sécurisation et son intégration paysagère. Les sols étant particulièrement pollués, le projet prévoit de les contenir sous bâches mais nous préconisons également une dépollution végétale pour accélérer la dynamique.

Nous regrettons un manque d'informations sur :

- d'une part les communautés d'amphibiens présentes sur le site d'extension (protocole de prospection insuffisant) ;

- les effets cumulés d'autres projets sur cette partie du massif de la Nerthe, sachant que la carrière de la Bastide blanche et de Valtrède est très proche d'autres carrières d'exploitation positionnées pratiquement sur la même ligne de crête. La non prise en compte de ces autres incidences pourra mettre en danger à terme l'intégrité paysagère du massif de la Nerthe.

Nuisances pour les riverains

Une étude des vibrations propagées par les tirs de mine a mis en avant une zone particulièrement déflagratoire que le porteur de projet s'est engagé à ne plus exploiter. Des recherches sont en cours pour optimiser la suppression aériennes et une contestation importante a été exprimée par les riverains. Par ailleurs, les démarches de réduction des poussières et d'émissions lumineuses se poursuivent également. Ces avancées constituent un point de vigilance qui nécessite de trouver des solutions rapidement, nous espérons avant les travaux d'expansion et la mise en activité du nouveau périmètre d'exploitation dans cinq ans à compter de l'arrêté d'autorisation. Un comité de suivi se poursuit chaque année afin d'exprimer le ressenti de chacun.

Conclusion

Le projet semble avoir été optimisé autant que possible et cette carrière d'exploitation reste d'utilité publique, notamment dans le cadre du nouveau schéma régional des carrières qui encourage à procurer une ressource en circuit court.

L'association Colinéo émet donc un **AVIS FAVORABLE au projet d'extension de la carrière de la Bastide blanche et de Valtrède avec des points de vigilance sur :**

- 1. les risques d'impact des lignes à haute tension sur l'avifaune et les chiroptères ;**
- 2. les progrès à effectuer en termes de nuisances de vibrations et de poussières ;**
- 3. la prise en compte des communautés d'amphibiens et des projets d'aménagement adjacents menaçant l'intégrité du massif de la Nerthe.**



Pour Colinéo :
Marseille, le 23 juin 2023
La Présidente, Monique BERCET